



Neuilly Plaisance, le 27/05/ 2021

ANSM - Site de Saint Denis
Madame Christelle Ratignier Carbonneil
143/147, boulevard Anatole France
93285 SAINT-DENIS CEDEX
Courrier en AR

Objet : suivi des personnes vaccinées contre le COVID.

Madame,

Nous vous avons adressé un courrier en date du 29 avril dernier posant quelques questions importantes¹, sans aucun retour de votre part. Le seul retour que nous avons eu est celui de l'HAS qui nous indique que vous êtes bien en charge de la pharmacovigilance dans notre pays. Il me semblait que la HAS était responsable de la stratégie de mise en place des campagnes vaccinales avec les ARS.

Nous sommes très inquiets, nous recevons chaque jour plusieurs témoignages de décès de personnes. Si les décès suite aux vaccinations avec le VAXZEVRIA (d'Astra-Zeneca) remontent aux CRPV par les médecins, et les professionnels de santé, il semble apparaître dans les témoignages que les décès après d'autres vaccins ne remontent pas. Plusieurs familles nous ont contacté en nous indiquant que les médecins déclaraient « mort naturelle » sur les certificats de décès de personnes mortes peu après leur vaccination contre le COVID, que ce soit le COMINARTY ou le vaccin MODERNA. Mort naturelle en opposition à mort violente, mais il n'y a pas forcément d'autres causes indiquées.

La famille qui émet des doutes doit alors déposer plainte immédiatement si elle souhaite que la personne soit autopsiée².

En l'absence d'autopsie, aucune investigation n'est possible pour comprendre l'origine du décès des personnes et par conséquent savoir s'il y a un lien ou pas avec le vaccin reçu quelques jours / heures auparavant.

Les familles sont donc complètement démunies. Nous les accompagnons pour qu'elles fassent malgré tout une déclaration au CRPV de leur région, mais la mention « mort naturelle » sans raison sur le certificat de décès n'est pas propice à un traitement de votre côté.

Surtout que depuis le début de la vaccination contre la covid, les données déclarées par les patients, ou leur famille sont traitées d'après ce que nous avons pu comprendre des dernières informations, par intelligence artificielle³, grâce au logiciel « Medication Shield » de la société Synapse

¹¹ <http://www.revahb.fr/Files/Other/Documents/2021-04-29-Courrier-ANSM.pdf>

² <https://www.police-scientifique.com/medecine-legale/examen-du-corps-et-autopsie/>

³ <https://www.ticpharma.com/story/1490/covid-19-l-an-sm-choisit-l-ia-de-synapse-medicine-pour-la-pharmacovigilance-des-vaccins.html>

Réseau des Victimes d'Accidents Vaccinaux

Association Loi 1901

N° SIREN : 41477382000033

6 rue du Général de Gaulle 93360 NEUILLY PLAISANCE **Portable : 06 45 45 63 26**

Site www.revahb.fr

courriel : asso.revav@orange.fr



Medicine. Ce logiciel permet de qualifier les déclarations d'effets indésirables et de prioriser les plus urgentes (par degré de gravité). Pour comprendre comment fonctionne ce « bouclier collectif » un article paru dans « ticpharma » l'explique.⁴ Le dirigeant conclut en indiquant que dans les prochains mois cette technologie va être affinée et "les algorithmes vont être ré-entraînés à intervalle régulier pour, notamment, s'adapter aux spécificités des déclarations sur les vaccins", ont annoncé les deux dirigeants de la start-up. » Elle n'est donc pas parfaitement au point.

Pourquoi est-ce que cela ne concerne que la partie déclaration par les patients ? (donc également les associations puisque nous sommes classés dans cette catégorie)

Après avoir visionné l'émission CASH INVESTIGATION sur les données personnelles⁵, et avoir vu la facilité avec laquelle un hacker ou une société commerciale pouvait remonter jusqu'à une personne en utilisant des données personnelles complètement différentes de l'habituel nom et prénom, nous ne savons pas quelles sont les garanties de ce genre de logiciel. J'imagine que vous avez demandé leur aval à la CNIL ? Qu'a-t-elle conclu car jusque-là nous n'avons aucune trace de leur avis.⁶

Nous sommes inquiets, car le nombre de décès est important, ne remonte pas ou ne sont pas traités comme ils le devraient.

Nous avons lu également que vous ne considériez comme « important » que les signalements nécessitant une hospitalisation ou une consultation⁷, d'après ce que dit le Professeur Jonville-Bera. Mais quid des décès à domicile ?

Par conséquent, pouvez-vous demander aux médecins de faire remonter TOUS les décès post vaccin contre la covid dans le mois qui suit ? Et de noter la raison du décès sur les certificats médicaux, autres que mort naturelle ? (Je ne sais pas comment le cépiDC va pouvoir gérer des certificats de décès aussi peu renseignés.)

Dans l'attente d'une réponse à nos questions, je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le CA, Catherine Gaches

Présidente du REVAV

Copie à l'HAS, au Ministère de la santé; courrier rendu public sur notre site internet et sur les réseaux.

⁴ <https://www.ticpharma.com/story/1514/covid-19-synapse-medicine-devoile-son-ia-pour-la-pharmacovigilance-des-vaccins.html>

⁵ <https://www.france.tv/france-2/cash-investigation/>

⁶ <https://www.cnil.fr/fr/recherche/medication%20shield>

⁷ <https://www.ticpharma.com/story/1490/covid-19-l-anism-choisit-l-ia-de-synapse-medicine-pour-la-pharmacovigilance-des-vaccins.html>